

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 16 décembre 2013

A Motion – nomination de la future passerelle : Nelson Mandela – demande à la Communauté de l'Agglomération Creilloise

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER, M. LEGRAND, Mme BASMAISON, MM BOUADDI, CABARET, MME JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes M'BAYE-DIAO, BARBETTE, M.BELMHAND, Mmes FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, M.TAHI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
M. GRIMBERT	Pouvoir à :	M. BERNARD-LUNEAU
Mme PORAS	Pouvoir à :	Mme CARLIER
Mme BOUKHELIF	Pouvoir à :	M. BOUADDI
M. RIFI SAIDI	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
Mme PAMART	Pouvoir à :	Mme DINGIVAL
M. MACHU	Pouvoir à :	Mme FEVRIER
Mme LEFEVRE	Pouvoir à :	M. BELMHAND

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MONTES
M. ABBA SIDICK
M. NACHITE
Mme RIFFAULT
M. VARLET
M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

39
39
33



■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

Nelson MANDELA, héros de la lutte anti-apartheid, est mort à l'âge de 95 ans, le jeudi 5 décembre 2013.

Alors étudiant, Nelson Mandela entre au Congrès national africain (ANC) en 1944, afin de lutter contre la domination politique de la minorité blanche et la ségrégation raciale ; il en devient très vite le leader. Devenu avocat, il participe à la lutte non violente contre les lois de l'apartheid, mises en place par le gouvernement du Parti national à partir de 1948. L'ANC est interdit en 1960, et la lutte pacifique ne donnant pas de résultats tangibles, Mandela fonde et dirige la branche militaire de l'ANC, Umkhonto we Sizwe, en 1961, qui mène une campagne de sabotage contre des installations publiques et militaires. Le 12 juillet 1963, il est arrêté par la police sud-africaine sur indication de la CIA, puis est condamné à la prison et aux travaux forcés à perpétuité lors du procès de Rivonia. Dès lors, il devient un symbole de la lutte pour l'égalité raciale et bénéficie d'un

C'est maintenant !
www.creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE

maintenant !

soutien international croissant. Il a été l'un des dirigeants historiques de la lutte contre le système politique de ségrégation raciale (apartheid) avant de devenir président de la République d'Afrique du Sud de 1994 à 1999, à la suite des premières élections nationales non raciales de l'histoire du pays.

En hommage à cet homme, à ses valeurs, à son combat, je vous propose de demander à la Communauté de l'Agglomération Creilloise de nommer la future passerelle « Passerelle Nelson Mandela »

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 33

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 3

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : de demander à la Communauté de l'Agglomération Creilloise de nommer la future passerelle « Passerelle Nelson Mandela »

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 19/12/2013

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 20/12/2013

et publication ou notification le 19/12/2013

CREIL, le 20/12/2013

LE MAIRE

[Signature]
Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



**Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raiuy**

[Signature of Philippe Raiuy]

